

Parcoursup, coulisses d'une réforme précipitée

Au moment où sont dévoilés les résultats du bac, plus de 300 000 jeunes sont sans affectation définitive. Avec l'impression de faire les frais d'une stratégie bulldozer visant à éviter toute contestation.

RÉCIT

Par
MARIE PIQUEMAL

Les résultats du bac, qui tombent ce vendredi, vont-ils faire du ménage dans les listes d'attente de Parcoursup? Jeudi, ils étaient encore 350 000 à ne pas savoir ce qu'ils deviendraient à la prochaine rentrée, dans moins de deux mois. Aujourd'hui, 220 000 ont une proposition, mais n'ont pas validé définitivement leur choix dans l'espoir de remonter sur les listes d'attente de leurs autres vœux. 130 000 n'ont, eux, rien du tout: ils ont parfois écopé de «non» dans les filières sélectives et collectionnent les «en attente» pour leurs demandes en fac. Enfin, 68 000 ont abandonné la procédure. La semaine dernière, devant la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, la ministre de l'Enseigne-

ment supérieur, Frédérique Vidal, (r)assurait de sa voix calme et convaincante: «*Chacun pourra accéder à une formation qui lui correspond.*» Mais les listes d'attente patinent, évoluant à la vitesse d'un escargot. Stressant pour les candidats et leurs familles, qui, en prime, ont ce sentiment pénible d'essuyer les plâtres. Le nouveau système d'affectation, radicalement différent de l'ancien, a été mis en place à toute allure, en l'espace de quelques mois. Le 22 novembre, le projet de loi était présenté en Conseil des ministres. Deux mois plus tard, le 21 janvier, la nouvelle plateforme Parcoursup entrait en application... avant même le vote de la loi. Pourquoi être allé aussi vite? Pourquoi ne pas avoir pris le temps?

UNE ÉTINCELLE ET LE MINISTÈRE EMBRAYE

Tout s'est emballé l'été dernier en quelques heures. Certes, l'incendie couvait. La situation est en effet tendue depuis plusieurs années. Conséquence du baby-boom des années 2000, plus de 30 000 étudiants supplémentaires déboulent chaque année dans l'enseignement supérieur et le nombre de places ouvertes dans les formations, en fac, comme en BTS ou classe prépa, ne suit pas... Jusqu'alors, l'algorithme APB était paramétré de telle sorte qu'en dernier recours, les candidats étaient départagés par tirage au sort. Ainsi, 8900 élèves ont été déboutés de leur premier vœu dans leur académie. Ils étaient 5300 dans ce cas en 2016 et 7500 en 2015. Cette pratique, très critiquée et critiquable, touchait depuis des années les filières les plus demandées, comme Staps (sports) ou psycho, sans que cela n'émeuve outre mesure. Mais voilà que l'année dernière, une étincelle a tout dynamité.

C'était le 8 juin. Un article, publié sur le site internet de *l'Étudiant*. «*Exclusif. 857 candidats ont été victimes du premier tirage au sort en première année commune aux études de santé (PACES) en Ile-de-France.*» Le ministère embraie dans la seconde. Un communiqué, daté du 9 juin au matin, annonce une réu-

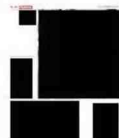
nion de crise. Les doyens des sept facs de santé franciliennes sont convoqués fissa pour «*trouver une solution.*» Jean-Luc Dumas, doyen de la fac de médecine de Bobigny jusqu'à peu, raconte: «*Il y a eu un vent de pa-*

«Le discours a pris dans l'opinion. Ils ont foncé, il ne fallait pas louer le coche.»

**Un proche de
Jean-Michel Blanquer**

nique. Quand je suis arrivé au ministère, j'ai d'emblée proposé d'accueillir 250 élèves supplémentaires, je pouvais le faire, les locaux le permettaient.» Les autres doyens suivent. «*En un quart d'heure, le problème était réglé.*» Rien que d'y repenser, cette histoire le met en pétard: «*On a fait porter à la médecine le chapeau du problème des capacités d'accueil saturées. Or, il n'en était rien. Nous avions la place. On a utilisé l'émotion d'un possible tirage au sort en médecine pour justifier l'urgence de cette réforme.*» L'histoire de Parcoursup ressemble à un coup politique de maître. Ou de chance. Ou les deux.

En réalité, les places n'ont jamais manqué en première année de médecine en Ile-de-France, et le tirage au sort n'a pas été utilisé. Des efforts pour pousser les murs n'étaient même pas nécessaires. Jean-Luc Dumas l'a compris après-coup. Le problème était en fait technique, lié à un changement de paramétrage d'APB, qui incluait désormais dans l'entonnnoir initial les élèves en réorientation ou venant de l'étranger. «*Sauf que les places que nous réservions d'ordinaire pour ces élèves n'avaient pas été numériquement versées aux autres,*» explique l'ancien doyen. Le chiffre des refusés s'est naturellement dégonflé, façon neige au soleil. A l'université de Versailles, il est même resté au bout du



compte 70 places vacantes, raconte le doyen de l'UFR de santé, Djillali Annane. Lui aussi reconnaît, à mots mesurés, «*qu'il y a eu un peu d'affolement pour pas grand-chose. Il faut se replacer dans le contexte. La nouvelle équipe venait d'arriver au ministère, ils ont vu monter la polémique, certainement n'ont-ils pas eu le recul nécessaire.*» Jean-Luc Dumas est plus incisif : «*Tout s'est emballé, la pression sociétale était très forte, d'accord. Mais le fond de ma réflexion : il y avait une volonté politique de certains de faire exploser le système.*»

Quelques heures après la réunion, nouveau communiqué de Frédérique Vidal. «*La ministre salue l'engagement de tous les acteurs qui ont rendu cette solution possible.*» Puis : «*La situation de la filière Paces d'Ile-de-France illustre les limites du système APB. Frédérique Vidal s'est clairement exprimée sur la nécessité de réduire au maximum les effets du tirage au sort pour la rentrée 2017, et de mettre fin au classement aléatoire, qui n'est ni juste ni souhaitable pour la rentrée 2018.*» La presse nationale entretient le feu, «*Des lycéens tirés au sort pour entrer en médecine*» (*le Monde*), «*APB : les ratés en médecine*» (*le Figaro*).

«*On parle de la fac de médecine... à Paris ! C'est malheureux, mais c'est comme ça en France : toute la presse nationale - parisienne - a foncé, tête baissée. Le ministère a ajouté un peu d'huile sur le feu, et le tour était joué. La réforme légitimée*», résume, avec une once de cynisme, un observateur aux premières loges. Maintenant que la partie est jouée (gagnée?), les langues se délient. Un proche de Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Education, abonde : «*On va dire qu'il y a eu une utilisation exagérée d'un épisode pour présenter une réforme comme nécessaire, alors que des ajustements à l'ancien système auraient peut-être suffi. Le discours a pris dans l'opinion. Ils ont foncé, il ne fallait pas loucher le coche.*» Une fenêtre d'opportunité en or, comme on dit dans les amphis de sciences politiques où l'on décortique l'action publique. En plus, coup de bol pour Macron, pile à ce moment-là, l'Unef, deuxième syndicat étudiant, est empêtré dans des histoires internes de harcèlement sexuel, donc tout à fait incapable d'organiser la rébellion. La mise en demeure de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), qui reproche à l'algorithme APB de déterminer le sort des élèves «*sans intervention humaine*», est le coup de grâce.

LE PARLEMENT REGARDE LE TRAIN PASSER

La ministre a un boulevard. Elle rappelle quand même en catastrophe l'ex-directeur de cabinet de l'ancienne ministre Najat Valaud-Belkacem pour piloter concrètement la réforme. Le ministère navigue à vue et à toute vitesse. Le rythme imposé par «*l'urgence*» est redoutablement efficace. Les fameux «*attendus*», ces compétences estimées nécessaires pour réussir sa licence, sont publiés le 12 décembre. Les équipes universitaires ont alors un petit mois pour éventuellement les amender, mais avec les fêtes de fin

d'année, la plupart n'ont pas le temps de se retourner. Ni même de saisir ce qui était en train de se jouer. D'autant qu'au démarrage, la plupart des enseignants-chercheurs étaient favorables à une réforme, partageant la même envie d'avoir une prise sur le choix de leurs futurs élèves.

Les parlementaires, aussi, ont regardé le train passer. Un collaborateur se remémore ce calendrier «*totalemment dingue*», ces vingt jours (et les nuits courtes) entre la découverte du texte de loi et son examen en séance à l'Assemblée. Express pour décrypter un texte et lire entre les lignes. Régis Juanico, député du groupe socialiste : «*On a voté à l'aveugle, clairement. Sous les apparences qu'il fallait aller vite pour des aspects techniques, nous n'avions que très peu d'informations sur la façon dont le système allait fonctionner sur l'existence d'algorithmes locaux par exemple. Nous n'avons aucune étude d'impact.*» Le texte sera adopté à l'Assemblée en un jour et demi, sans réel débat. Quand le projet débarque au Sénat, les 810 000 élèves sont déjà en train d'inscrire leurs vœux dans Parcoursup... La loi est entrée en application avant même d'en être une. Les socialistes, insoumis et communistes vitupèrent, en portant la question devant le Conseil constitutionnel. L'argument n'a même pas été repris dans la réponse des «*sages*». La loi ORE (relative à l'orientation et à la réussite des étudiants) est publiée au *Journal officiel* le 9 mars. Dans les facs, les enseignants-chercheurs – même les enthousiastes du début – commencent à tiquer sur ces nouvelles règles du jeu, très variables dans l'application d'une fac à l'autre. Dans les amphis, les étudiants se réveillent doucement : des universités sont bloquées, d'autres perturbées, la mobilisation s'agrippe à celle des cheminots. Mais sans coordination nationale, le mouvement étudiant ne parvient pas à avoir assez de visibilité pour mettre en difficulté la ministre. Et puis, il est tard. Le système s'applique déjà, les dés sont jetés. Au même moment, Frédérique Vidal et son équipe ont une tout autre angoisse, bien plus terre à terre : que l'algorithme Parcoursup mouline, sans plantage.

«*L'opinion publique ne l'a pas mesuré, mais aucune analyse de convergence n'a été faite en amont. Aucune modélisation des données*», assure un observateur. Dans les colonnes de *Libé*, le 5 juin, le think-tank Terra Nova s'étonnait qu'on ose ce genre «*d'expérience grandeur nature*». Effectivement, 810 000 jeunes citoyens, ça fait beaucoup de cobayes. ◀



Le 2 février à Paris. Aucune étude d'impact n'a été réalisée avant la mise en œuvre de Parcoursup, qui est entré en vigueur alors que le texte n'avait pas encore été voté. PHOTO MARGUERITE BORNHAUSER